



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 798-1
LE MERCREDI 28 FÉVRIER 2018**

A TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 798-1 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AFIN D'INTRODUIRE DES NORMES D'AMÉNAGEMENT DURABLE DANS LES ZONES INDUSTRIELLES I-123, I-125, I-126, I-128, I-129, I-130, I-132, I-136 ET LA ZONE COMMERCIALE C-144

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 12 février 2018, le conseil a adopté par résolution un premier projet de règlement intitulé :

Projet de règlement numéro 798-1 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'introduire des normes d'aménagement durable dans les zones industrielles I-123, I-125, I-126, I-128, I-129, I-130, I-132, I-136 et la zone commerciale C-144.

2. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu **le mercredi 28 février 2018 à 18 h** au Centre Harpell, situé au 60 rue Saint-Pierre, Sainte-Anne-de-Bellevue.

Cette assemblée publique de consultation a pour but d'expliquer le premier projet de règlement 798-1 dont l'objet vise à modifier le règlement de PIIA # 798 afin d'introduire des normes d'aménagement durable dans les zones industrielles I-123, I-125, I-126, I-128, I-129, I-130, I-132, I-136 et la zone commerciale C-144.

3. Au cours de cette assemblée, la personne qui préside expliquera le premier projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le premier projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Toute personne intéressée peut consulter le premier projet de règlement 798-1 au bureau du greffe situé au 109, rue Sainte-Anne, du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 12 h 45 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à midi.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 14 février 2018.

Me Catherine Adam,
Greffière